

Nos Honoraires d'agence* (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur (Forfait)	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 à 64 999 €	5 000 €	
De 65 000 € à 99 999 €		8.30 %
De 100 000 € à 149 999 €		7.30 %
De 150 000 € à 199 999 €		6.80 %
De 200 000 € à 249 999 €		6.30 %
De 250 000 € à 299 999 €		5.80 %
De 300 000 € à 349 999 €		5.30 %
De 350 000 € à 399 999 €		4.80 %
A partir de 400 000 €		4.30 %

LOCATION

Zone Tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
	0 à 40 m ²	13 € dont 3 € pour l'EDL
	> 40 à 60 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
	> 60 à 100 m ²	10 € dont 3 € pour l'EDL
	100 m ² et +	9 € dont 3 € pour l'EDL

Zone Non Tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
	0 à 30 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
	> 30 à 50 m ²	9.5 € dont 3 € pour l'EDL
	> 50 à 70 m ²	8.5 € dont 3 € pour l'EDL
	> 70 à 100 m ²	8 € dont 3 € pour l'EDL
100 m ² et +	7.5 € dont 3 € pour l'EDL	

Dans la limite du plafond de 13 Euros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 45 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise 3% du montant TTC des factures de travaux supérieure à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux) :

13% HT (15.6 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

Renouvellement de bail à la charge du locataire : 450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 1^{er}/05/2022

SARL ACCED IMMOBILIER au capital social de 600 000 € - 752 874 107 RCS

NANTES - TVA intracommunautaire : FR 31 752 874 107

Carte professionnelle 4401 2018 000 031 472 - Assurance Responsabilité

Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047

Garantie financière : CEGC, 16 Rue Hoche Tour Kupka B TSA

39999 92919 LA DEFENSE CEDEX (Transaction : 167 000 €)